



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COntfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)

PROCES VERBAL RÉUNION BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2018/2019

Réunion bureau n° 9 du 7 novembre 2018

Présidence : Samuel PÉREAU

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	▪		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice-Président	▪		
Fred MIRAM MARTHE ROSE	2 ^{ème} Vice-Président			▪
Lionel DESROSES	3 ^{ème} Vice-Président			▪
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	▪		
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	▪		
Maurice VICTOIRE	Secrétaire Général Adjoint	▪		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint			▪
Raymond MARIE-JOSEPH	Vice-Président	▪		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Dominique DANGLADES	Directeur Administratif et Financier
Jean Luc MOSTOR	Vice-Président

Le quorum n'étant atteint pour la tenue d'un plénière, le Président ouvre la réunion à 18h00, remercie les membres présents et déclare que le conseil de ligue, siégera en réunion de bureau. Celle-ci peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous puisque le quorum est atteint pour la tenue d'une réunion de bureau.

Ordre du Jour

1. *Entretien Club Colonial*
2. *Appel Club Franciscain décision CRSR-D4*
3. *Compétition*
 - a. *Programmation Match en retard*
4. *Validation résultats examen arbitrage*
5. *Situation des clubs au regard du statut de l'arbitrage*
6. *Situation de la dette des clubs au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2018 pour la saison en cours*
7. *Formation Arbitrage Futsal*
8. *Finales Coupe de France*
 - a. *Nomination chef de délégation match Aiglon*
9. *Match Matinino/Antigua*
10. *Finances*
11. *Questions diverses*



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

CONfederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)

Traitement de l'ordre du Jour

1. Entretien Club Colonial

Le Conseil de Ligue Reçoit le Président et le Vice-Président du Club Colonial Georges BEAUPREAU et Raymond ALGER. Il s'agissait pour le Club Colonial de faire part au Conseil de Ligue des problèmes liés à la programmation du Match féminin Club Colonial/US LORRINOISE et aux modalités de convocation de ses joueurs U20 en sélection.

2. Appel Club Franciscain décision CRSR-D4

Appel du Club Franciscain d'une décision de la CRSR-D4

Match de Coupe de France, 4^{ème} tour disputé le 06/10/2018 entre le CLUB FRANCISCAIN et le RC RIVIERE-PILOTE.

Score: CLUB FRANCISCAIN: 0 / RC RIVIERE-PILOTE.: 01

Réclamation d'après-match, au sens de l'article 187.1 des RG de la FFF, formulées par le capitaine du CLUB FRANCISCAIN suite à l'inscription sur la feuille de match des joueurs HEURLIE Eddy N°24, MARIE-MADELEINE William N°12, TALBA Hassan N°14 lors du 4^{ème} tour de la Coupe de France pour le motif suivant « non-respect du port d'équipement et des marquages fournis par la FFF conformément à l'article 4.3 « port des équipements » du règlement de la coupe de France 2018/2019.

Décision de la CRSR : maintien du résultat tel qu'il a été acquis sur le terrain

Le Conseil de Ligue de la LFM, réuni le 7 novembre 2018,

Jugeant en premier et dernier ressort, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts de la LFM,

Pris connaissance de l'appel du Club Franciscain pour le dire recevable.

Note que le Club Franciscain et le RC Rivière Pilote régulièrement convoqués ne se sont pas présentés devant les membres du Conseil de Ligue.

Constate à l'examen du courrier d'appel du Club Franciscain que ce dernier

- Indique avoir introduit 2 procédures contentieuses, l'une dont la mention de l'objet fait état d'une réclamation l'autre d'une confirmation de réserves.
- Précise que la commission de première instance n'a traité qu'une procédure et demande à celle-ci de traiter la deuxième procédure.
- Conteste la décision CRSR-D4

Après analyse des éléments fournis par les services de la LFM, le Conseil de Ligue

- Note que sur la feuille de match ne figure aucune réserve d'avant match pouvant faire l'objet d'une confirmation conformément aux articles 141 bis et 186 des règlements généraux de la FFF.
- Dit en conséquence que c'est à bon droit que la commission a considéré que la confirmation de réserves déposée par le Club Franciscain ne pouvait être considérée que comme une réclamation d'après match au sens de l'article 187 des RG de la FFF et a donc fusionné le traitement de ces deux requêtes.
- Note que cette réclamation ne concerne ni sur la qualification, ni la participation d'un joueur au sens des articles 141 et 141 bis des Règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs

Confirme la décision de première instance à savoir : maintien du résultat tel qu'il a été acquis sur le terrain

Rappelle également à titre d'information que l'article 7.3 du Règlement de la Coupe de France prévoit une obligation en matière de numérotation mais ne précise en aucun cas les sanctions prévues en cas de non application

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederación Norte, Centro Americana y del Caribe de Fútbol (**CONCACAF**)

3. Compétition

a. Programmation Match en retard

Le Conseil de Ligue valide la programmation des matchs en retard selon le calendriers ci-dessous :

- ✓ Match Emulation - Club colonial : 17/11/18 à 15h30 à Schœlcher

- ✓ Match Club Colonial - Club Franciscain : 01/12/18 à 19h à Pierre Alier En conséquence il faut avancer :
 - A) Club colonial - RC Saint Joseph au mercredi 28/11/18 à 20h
 - B) Samaritaine - Club Franciscain au mercredi 28/11/18 à 20h

- ✓ US Robert - Golden Lion : 22/12/18 à 15h30 au Robert Mais il faut avancer :
 - A) New Star - US Robert au mercredi 19/12/18 à 20h à Ducos
 - B) RC Rivière Pilote - Golden Lion au mercredi 19/12/18 à 20h à Rivière Pilote

Club Péléen / Etoile reporté au samedi 17 compte tenu de l'indisponibilité du terrain.

4. Validation résultats examen arbitrage

Le Conseil de Ligue valide les résultats des 2 sessions d'arbitrage qui se sont déroulés au Trois Ilets et à Fort de France.

	NOMS	PRENOMS	CLUB
1	ALGER	Swann	EVEIL
2	EVRAÏ	Kennedy	Stade Spiritain
3	EVRAÏ	Eddy	Stade Spiritain
4	GIRIER DUFOU	Dylan	U S DIAMANT
5	HABRICOT	Dylan	AS HIRONDELLE
6	HABRICOT	Joris	AS HIRONDELLE
7	JACQUENS	Jarod	AS HIRONDELLE
8	JEREMIE	Jovany	AS HIRONDELLE
9	MELINARD	Jean Daniel	AS HIRONDELLE
10	NOEMI	Lana	AS HIRONDELLE
11	RENE CORAIL	Kenzo	Eveil
12	SAUBY	Wilson	Stade Spiritain
13	SINGA MORJON	Evan	AS HIRONDELLE
14	SOW	Dylan	Eclair
15	SUIVANT	Alexis	Eclair

	NOMS	PRENOMS	CLUB
1	BANCE	Alexis	CLUB COLONIAL
2	BENJAMIN	Jean Daniel	GOODLUCK
3	CHROZONOCK	Lyvan	GOLDEN STAR
4	CLORUS	Giovanny	J S EUCALYPTUS
5	HUGHUES- BEAUFOND	Samuel	GOLDEN STAR



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)

6	NANDOR	Nolan	C S CARBET
7	NORCA	Mehdi	GOLDEN STAR
8	OREL	Lewis	GOLDEN STAR
9	PATTERY	Youri	GOLDEN LION
10	PHAETON	Karl	C O T

5. Situation des clubs au regard du statut de l'arbitrage

Le conseil de Ligue décide que les clubs dont les arbitres ont réussi à la session d'examen validé par le CDL le 7 octobre 2018 pourront bénéficier des 2 mutés supplémentaires. Le conseil de ligue demande au service de saisir dans la base foot2000 dans les plus brefs délais, la liste des arbitres dont le CDL a validé ce jour l'examen.

6. Situation de la dette des clubs au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2018 pour la saison en cours

Le DAF fait la présentation de la situation de la dette des clubs au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2018.

7. Formation Arbitrage Futsal

Le Directeur fait le point sur l'organisation de la formation Futsal. Le Conseil de Ligue demande au directeur de s'assurer

8. Finales Coupe de France

a. Nomination chef de délégation match Aiglon

Le conseil de ligue valide la nomination d'Alain RAPHAEL commissaire de Ligue en qualité de chef de délégation pour la rencontre Poitiers /Aiglon

b. Match Golden Lion AS Epinal

Le vice-président DESROSES fait le compte rendu de la préparation de ce match prévu le vendredi 16 novembre 2018. Le Directeur fait la présentation de la répartition potentielle de la billetterie qui sera transmise à la LFM. Le conseil de Ligue valide le paiement de 2 prestataires pour la pose et la dépose des banderoles

9. Match Martinino/Antigua

Le Directeur fait le point sur la préparation du match Martinique/Antigua

10. Finances

Le Trésorier fait la présentation de l'état de la trésorerie et précise qu'un acompte à été versé sur la dernière échéance du Plan de Continuation.

11. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30

Le Président

Samuel PEREAU

Le Secrétaire Général

Jean Claude VARRU